

<u>Date de convocation et d'affichage:</u>	
11/03/2025	
<u>Nombre de délégués :</u>	
En exercice :	30
Présents :	17
Pouvoirs :	00
Votants :	16

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le vingt-sept mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courtomer, en séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Président.

Etaient présents : PERRIAT Jacques, BAUCHERON Thierry, SIMON Frédéric, SCHAEFER Claude, FOURNET Hervé, BRETON Jean, AUCLAIR Catherine, LIGER Eric, suppléant de DIAZ Ramon, BERTHELOT Sébastien, CAPPELAERE Marc, CASTEL Guillaume, DROUET Martial, EDON Michel, HESLOIN Patrice, ARNAULT Odile, LOISON Thierry

Absents excusés : DUTHEIL Stéphanie, DUFAY Pierre, RATTIER François, JAMES Eric, HOORELBECKE Laurence, MOUETTE Marie-Paule, GLORIA Fabrice, LEFEVRE Dominique, GIRARD Pascal

Absents : HESLOIN Vincent, GOBBILLE Laure, WERQUIN-QUESNEY Isabelle, LEVERRIER Christiane

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

### Décision 20250327-26

**Objet : Participation aux frais de bureautique de la commune de Le Chalange.**

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical la délibération n°20211014-23 du 14 octobre 2021 fixant une participation financière de 300 €/ an du SMAEP de Gâprée auprès de la commune du Chalange pour l'utilisation du local du secrétariat de mairie, le matériel informatique une demi-journée par semaine et les frais d'affranchissement du courrier.

Lors du vote du budget, il a été décidé de passer cette participation financière à 300 €/an à 400€/an.

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- **Prend acte de cette décision et fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 le montant de la participation financière du Syndicat auprès de la commune du Chalange à 400 €/an.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,  
Rémy RILLET

**SMAEP GÂPRÉE-MOULINS**

4 Route du Tertre  
61390 LE CHALANGE